

Messieurs les Présidents et Coprésidents
des associations
Lyon Sud Est Entreprises
Mi-Plaine entreprises
Porte des Alpes Entreprises
Les Ecopriots
RE2M

Lyon, le

Objet : Desserte des zones d'activités de l'Est lyonnais

Nos Réf : ABO/BDE

Mesdames, Messieurs,

Pour faire suite à notre rencontre du 23 mars 2023, en présence de Messieurs Malaval et Albiac, coprésidents de l'association Porte des Alpes Entreprises et aux échanges qui ont eu lieu ces derniers mois sur la desserte des zones d'activités de l'Est lyonnais, je tiens à vous apporter les éléments de réponses ci-dessous.

Tout d'abord, je vous informe que la commission d'adaptation de l'offre du 16 juin dernier a émis un avis favorable pour la mise en service dès le 28 août d'une ligne express, à titre expérimental, entre le pôle de la Soie à Vaulx en Velin jusqu'à la zone d'activités du Parc du Chêne à Bron.

Cette ligne 52E circulera à raison de quatre trajets le matin (6h30,7h05,7h40,8h15) et cinq le soir (16h15,16h50,17h25,18h00,18h35). Des évaluations seront faites et partagées avec l'association d'entreprises en vue de dresser un bilan de fréquentation l'an prochain.

Nous avons bien pris en compte votre demande de prolongation de la ligne 52 depuis le parc Technologique jusqu'à la Gare de Vénissieux. Je vous confirme à cet effet qu'une étude de faisabilité d'un axe radial fort à l'Est, sera réalisée en 2024 en vue d'une mise en oeuvre à programmer dans le prochain mandat.

En complément, je vous rappelle également que le projet de création d'une nouvelle station « ZAC du Chêne » sur la ligne T5 permettra fin 2025 d'apporter un maillage complémentaire à la desserte de la ZAC. Une consultation a eu lieu courant mai 2023 associant les employeurs et salariés permettant de choisir l'emplacement de celle-ci au plus près du Bd des Droits de l'Homme sur la commune de Chassieu.

Concernant le prolongement de la ligne de tramway T5 au-delà d'Eurexpo, celui-ci n'est pas inscrit au plan de mandat 2021-2026. L'enquête publique de 2013 avait donné un avis défavorable à cette extension ne la jugeant pas pertinente.

En matière de niveaux d'offre des lignes du réseau, comme vous le savez, les délégataires qui assurent l'exploitation des lignes du réseau TCL, connaissent depuis plusieurs mois un fort absentéisme parmi leur personnel de conduite, et doivent également faire face à des difficultés de recrutement. Ces difficultés, qui sont généralisées au niveau national dans le secteur du transport routier de personnes, sont d'une telle ampleur que les entreprises ne sont actuellement pas en capacité d'assurer la totalité des services qui leur ont été confiées. Une réorganisation des lignes sur l'ensemble du territoire a été nécessaire, avec parfois une baisse des niveaux d'offre associés.

Néanmoins pour ce qui concerne la ligne Z15, celle-ci circule avec son offre nominale malgré le contexte actuel. Les retours de fréquentation montrent de fortes variations, avec des pics de fréquentations en retour vers La Soie le soir en heures de pointe. L'évolution de l'offre de cette ligne pourra être travaillée lorsque le délégataire disposera de personnels supplémentaires.

En parallèle, je vous précise que nous analysons avec le transporteur et les gestionnaires de voiries, dont le département du Rhône, les possibilités de pose d'abris bus qui ne sont pas forcément évidentes pour le moment.

De même **la ligne 1E, circule selon** l'offre nominale. Tout comme l'ensemble du réseau, les évolutions d'offre pourront se mettre en place lorsque les délégataires disposeront de personnels supplémentaires.

Concernant la demande de déviation de la ligne 26 sur Champ Dolin à Saint Priest, une étude en 2018 a été présentée au conseil d'administration de SYTRAL Mobilités. La déviation de la ligne n'a pas été actée car elle pénalisait les clients en transit depuis la Fouillouse et nécessitait des aménagements de voirie conséquents. En effet, la voirie de cette zone n'est pas adaptée aux circulations et entrecroisements avec des bus. En revanche, le transport à la demande a été instauré fin 2019 et permet la desserte de ce secteur avec de plus petits véhicules.

Pour compléter et répondre à vos interrogations, le TAD Mi Plaine a été enrichi de nouveaux arrêts de prise en charge à l'automne 2022 sur Chassieu et Genas. Le service a ainsi enregistré 38 700 voyages en 2022, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année 2021.

Au regard du succès confirmé de ce service, SYTRAL Mobilités a la volonté de renforcer le TAD Mi-Plaine. Une étude est lancée d'ici fin 2023. Ces évolutions pourraient concerner les connexions avec les futures stations de tramways T5 (ZAC du Chêne), la nouvelle station D-Side sur T3, le BHNS au niveau de Sept Chemins. Les services restent à votre écoute sur ce sujet.

En complément, je vous informe que SYTRAL Mobilités a engagé la réalisation de la **Ligne de l'Est lyonnais (La Soie à Vaulx-en-Velin-Plateforme aéroportuaire)** et du **BHNS Part-Dieu Sept Chemins**. La mise en service de ces lignes respectivement fin 2025 et 2026, sera accompagnée d'une restructuration du réseau bus en articulation avec les modes actifs.

Par ailleurs, la commission d'adaptation de l'offre du 16 juin dernier a émis un avis favorable sur l'évolution d'offre des lignes de la zone d'activités de Corbas et de la ZAC des Lumières à Saint-Priest.

Ainsi, au regard de l'augmentation de la fréquentation sur la zone d'activités de Corbas et Vénissieux, la ligne Z11 (Gare de Vénissieux – Gare de St Priest) bénéficiera d'une offre renforcée le soir avec deux courses supplémentaires et la fréquence de la ligne 87 passera de 15 à 12 minutes.

Enfin, au vu des résultats de l'étude des déplacements des salariés sur la ZAC des Lumières à Saint-Priest, il a été décidé de renforcer la ligne ZI8 tant en termes d'amplitude (des départs supplémentaires dès 14H) qu'en nombre de courses (+10 par rapport à l'offre actuelle).

Au-delà du transport en commun, l'intermodalité Transport en commun / vélos constitue un enjeu fort pour SYTRAL Mobilités qui s'engage sur un certain nombre de projets.

Un plan d'actions en la matière a ainsi été délibéré fin 2020 prévoyant notamment le développement de stationnement pour vélos sécurisés à hauteur de 2600 places à la fin du mandat (contre 750 aujourd'hui). Des consignes seront ainsi prévues à proximité des nouveaux arrêts de tramway T3 et T5. De plus, en plus du métro C et des funiculaires, l'emport des vélos dans les tramways est dorénavant autorisé en dehors des périodes de forte affluence et plusieurs expérimentations sont actuellement en cours pour l'emport de vélos dans les cars et les bus.

Pour votre complète information, SYTRAL Mobilités ouvrira une nouvelle station de tramway sur la ligne T3, fin 2024. Cette station, à l'ouest de l'entrée de la ville de Décines, permettra une desserte directe du nouveau pôle économique et médico-social et améliorera l'accès à la zone d'activités de La Soie dans sa partie Est (secteur mitoyen aux communes de Décines et Vaulx en Velin).

De manière générale, SYTRAL Mobilités s'engage, pour chacun des modes structurants (BHNS et tramway) qu'il développe, à veiller à une bonne articulation avec l'usage des modes actifs qui permette, en complément des transports collectifs, une desserte fine du territoire.

Restant à votre disposition pour prolonger cet échange.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean-Charles KOHLHAAS
Premier Vice-président

*Courrier daté et signé
électroniquement
Cf. mention apposée en haut à
gauche du document*

Copie : Emeline BAUME - 1^{ère} Vice-présidente de la Métropole de Lyon - Économie, emploi, commerce, numérique et commande publique